



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 09409

Numéro SIREN : 799 363 189

Nom ou dénomination : CLOUD INVEST

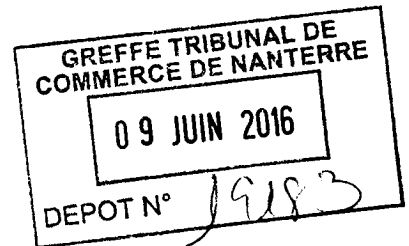
Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2016 sous le numéro de dépôt 19183

Jacques ZAKS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CLOUD INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 4.081.259 euros
Siège social : 6, allée de la Pelletière
92380 Garches
799 363 189 RCS Nanterre

213B9409

APPORT D'ACTIONS ITS GROUP
À LA SOCIÉTÉ CLOUD INVEST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

87, Rue Caulaincourt – 75018 PARIS

**APPORT D'ACTIONS ITS GROUP
À LA SOCIÉTÉ CLOUD INVEST**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision en date du 25 mai 2016 de l'associé unique de la société Cloud Invest (« **l'Associé unique** »), société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 6, allée de la Pelletière – 92380 Garches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 799 363 189 (le « **Bénéficiaire** »), concernant l'apport d'actions (ci-après les « **Titres Apportés** » ou séparément un « **Titre Apporté** ») devant être effectué par Monsieur Jean-Michel BENARD (ci-après l'« **Apporteur** »), au profit du Bénéficiaire, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de Commerce (l'Apporteur et le Bénéficiaire étant ci-après désignés ensemble les « **Parties** », et chacun individuellement, une « **Partie** »).

La valeur des apports a été arrêtée dans le traité d'apport (le « **Traité d'apport** ») signé en date du 6 juin 2016. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société Bénéficiaire des apports augmentée, le cas échéant, de la prime d'apport et/ou soulte.

Notre rapport vous est présenté selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Economie générale de l'opération et description des apports

L'opération porte sur l'apport au Bénéficiaire de :

- 698 719 actions de la société ITS Group par Monsieur Jean-Michel BENARD

(Ci-après, l'« **Opération** »).

Cette Opération s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des participations détenues par Monsieur Jean-Michel BENARD.

La société ITS GROUP est une société anonyme cotée (EURONEXT Paris – compartiment C). La société a pour activité la vente d'offre de solutions et services spécialisés à très forte valeur ajoutée pour les directions informatiques de sociétés dans une démarche d'optimisation et d'industrialisation des infrastructures et applications.

Les décisions de l'Associé unique devant statuer sur l'Opération envisagée sont prévues avant fin juin 2016.

1.2. Présentation des sociétés concernées par l'Opération

1.2.1. Société dont les titres sont apportés

La société **ITS Group**, société dont les titres sont apportés, est une société anonyme cotée (EURONEXT Paris – compartiment C) au capital de 3.924.322,5 euros ayant son siège social 42 rue de Bellevue – 92100 Boulogne Billancourt et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 404 536 922.

Elle a pour objet :

- *« la sélection et autres fournitures de personnel informatique, la délégation de personnel informatique en régie et au forfait ;*
- *le conseil, les audits, les études et intégrations de systèmes auprès des directions des services informatiques des entreprises ;*
- *la prise, l'acquisition ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *la conception, le développement, l'adaptation et la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques ;*
- *la location de matériels informatiques ;*
- *la vente et la prestation de services informatiques ;*
- *l'étude, le développement, la mise en œuvre, la formation et la maintenance de solutions informatiques ;*
- *toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;*

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés droits de propriété industrielle concernant ces activités ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »

1.2.2. Société bénéficiaire des apports

La société **Cloud Invest**, société bénéficiaire des apports, est une société à responsabilité limitée au capital de 4.081.259 euros, dont le siège social est sis 6, allée de la Pelletière – 92380 Garches. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 799 363 189.

Elle a pour objet « tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la cession de tous titres financiers et de toutes participations directes ou indirectes pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises et étrangères, l'animation et le contrôle de ces dernières ;
- la gestion des dites participations et l'administration des entreprises ;
- toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la Société ;
- le financement par voie de prêts, de cautionnement, d'aval, d'avances, ou par tous autres moyens des sociétés et entreprises liées à la Société ;
- généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.»

1.2.3. L'Apporteur

Selon les termes du projet de Traité d'apport, l'Apporteur est :

- **Jean-Michel BENARD**, né le 9 janvier 1963 à Suresnes (92), de nationalité française, demeurant 6, allée de la Pelletière – 92380 Garches.

Monsieur Jean-Michel BENARD est l'Associé unique de la société Cloud Invest.

1.3. Evaluation des apports

Au plan comptable, l'Opération constitue un apport d'actifs isolés, exclu du champ d'application du règlement CRC n°2004-01. Les apports doivent ainsi être transcrits dans les comptes de la société bénéficiaire pour leur valeur réelle.

L'Apporteur fait apport de 698 719 actions de la société ITS Group.

La valeur globale de l'apport s'élève à 4.094.493,34 euros, pour les 698 719 Titres Apportés, soit une valeur unitaire par Titre Apporté de 5,86 euros¹.

1.4. Rémunération des apports

En rémunération de l'apport (soit 4.094.493,34 euros), il sera procédé à une augmentation du capital social du Bénéficiaire d'un montant de 4.094.493 euros par création de 4.094.493 parts sociales nouvelles d'un euro (1€) de valeur nominale chacune.

La différence entre le montant nominal de l'augmentation de capital (4.094.493 euros) et la valeur globale des apports (soit 4.094.493,34 euros) constituera une soulte de 0,34€ à laquelle l'Apporteur renonce expressément.

Ces parts sociales seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société Cloud Invest.

1.5. Charges et conditions des apports

La réalisation de l'apport est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'établissement du rapport du commissaire aux apports comportant l'appréciation de la valeur de l'apport, conformément aux dispositions de l'article L.223-33 du Code de commerce ;
- l'approbation de l'évaluation de l'apport ; décision conformément à la loi par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des associés de la société Bénéficiaire d'émettre au bénéfice de l'Apporteur quatre millions quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-treize (4.094.493) parts sociales au prix d'un (1) euro chacune.

L'Opération projetée est soumise au régime juridique des apports en nature.

En matière de droits d'enregistrement, l'Opération, soumise au régime de droit commun, donnera lieu au paiement du droit fixe prévu à l'article 810-I du Code Général des Impôts.

¹ Contre 5,83 euros mentionné par erreur au Traité d'apport

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Cette mission, conformément aux dispositions légales, prend fin avec le dépôt de notre rapport ; il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date des décisions de l'Associé unique appelé à se prononcer sur l'Opération.

Notre mission, telle que définie par les textes en vigueur, ne comporte pas l'émission d'une opinion sur la rémunération des apports.

2.1 Diligences accomplies

Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des apports.

Nous nous sommes entretenus avec les représentants et conseils des sociétés concernées par la présente Opération, tant pour prendre connaissance de l'Opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour en analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales.

Nous avons pris connaissance de l'Opération dans son ensemble et de la documentation disponible dont notamment :

- le Traité d'apport signé en date du 6 juin 2016 ;
- les comptes consolidés de la société ITS Group au 31 décembre 2014 et 2015 ;
- les dernières communications financières de la société ITS Group ;
- les notes d'analyste suivant le titre ITS Group ; et
- l'ensemble des documents juridiques relatifs et nécessaires à notre mission.

Nous avons mis en œuvre des diligences visant à nous assurer de la pleine propriété et libre disposition des Titres Apportés.

Nous avons demandé au Président-Directeur Général de la société ITS Group de nous confirmer l'exhaustivité des informations transmises sur cette Opération.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité, ni une mission de "due diligence" effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

La valeur des Titres Apportés a été établie d'un commun accord entre l'Apporteur et le Bénéficiaire.

La valeur de l'apport a été retenue sur la base du cours de bourse moyen sur une période de trois mois allant du 11 février 2016 au 11 mai 2016.

S'agissant de l'apport d'actions cotées et après analyse de la liquidité du titre, le cours de bourse nous paraît être une référence incontournable.

Dans le but d'apprécier la valeur des apports et afin de respecter le principe d'une évaluation multicritère, les principales approches d'évaluation ont été envisagées. La sélection des méthodes retenues a été établie en tenant compte des spécificités du Groupe et de son marché et de la documentation disponible.

En l'absence de communication d'un plan d'affaires consolidé à moyen terme du Groupe, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre une approche intrinsèque de valorisation par l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des résultats observés ressortant de transactions sur le capital de sociétés jugées comparables. Cette méthode consiste à valoriser une société par référence aux multiples observés lors de transactions sur des sociétés faisant partie du même secteur d'activité.

De même, nous avons mis en œuvre une approche par comparables boursiers : cette méthode consiste à valoriser une société par référence aux multiples induits par la capitalisation boursière de sociétés faisant partie du même secteur d'activité.

Les sociétés des échantillons constitués dans le cadre de ces deux dernières approches peuvent présenter des spécificités entraînant une comparabilité relative à la société ITS GROUP ; les résultats obtenus selon ces méthodes ne remettent cependant pas en cause la valeur retenue pour les apports.

Nous avons étudié le cours spot au 25 mai 2016, et les moyennes sur courtes périodes (1 mois et 3 mois).

Sur cette base, les cours moyens sur une période de 3 mois, 1 mois et spot sont compris entre 5,94 euros et 6,17 euros au 25 mai 2016.

Sur la base de ces différentes approches et au terme de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de venir remettre en cause la valeur des apports dans le cadre de la présente Opération au regard de notre objectif visant à nous assurer de sa non surévaluation.

3. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 4.094.493,34 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire (soit 4.094.493 €) majorée de la soulte (soit 0,34 €).

Paris, le 8 juin 2016

Le Commissaire aux apports

Jacques ZAKS

